

PRÉSENTATION

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
Antenne de Besançon
14 rue Violet
25000 Besançon
Tél : 03 81 47 95 14
Mail : bfcbesancon@fondation-patrimoine.org

Retrouvez-nous sur notre page facebook !

www.fondation-patrimoine.org



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER

Maison de l'intercommunalité
22 rue Pierre Dechanet
BP49
25301 Pontarlier Cedex
Tél : 03 81 39 40 02
Mail : contact@grandpontarlier.fr

www.grandpontarlier.fr



Contact au château
Route du Château
25300 La Cluse-et-Mijoux
Tel : 03 81 69 47 95
contact@chateaudejoux.com

www.chateaudejoux.com

FONDATION



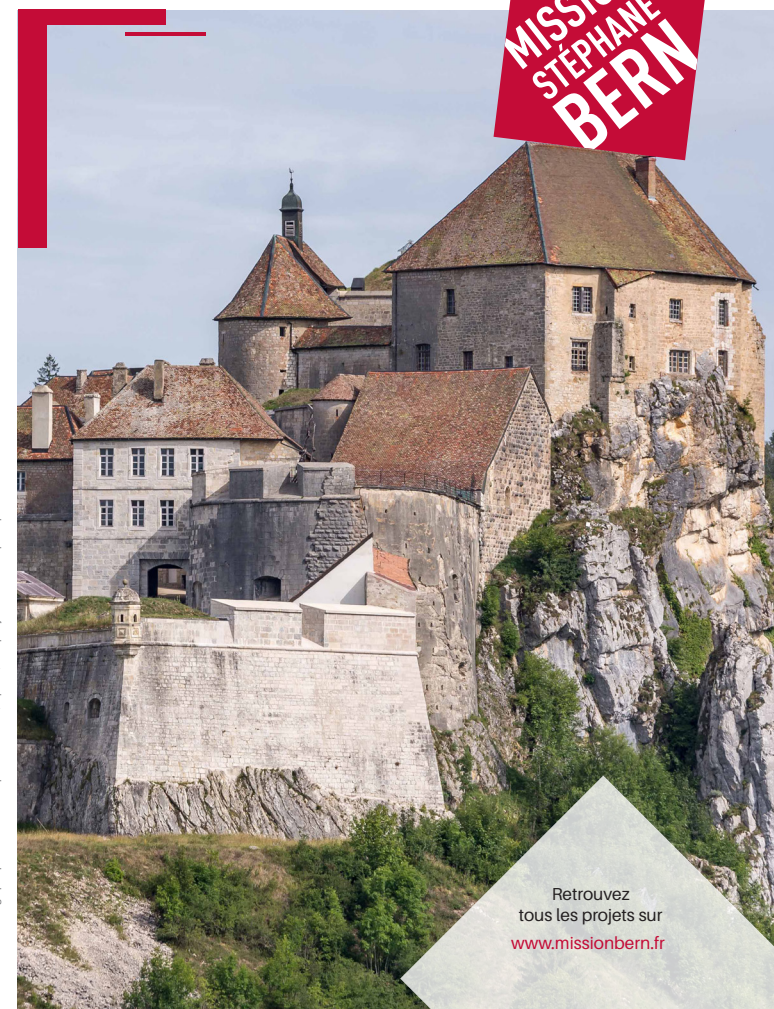
DU PATRIMOINE

► Je donne

Pour la renaissance du
Château de Joux !

La Cluse-et-Mijoux (Doubs)

MISSION
STÉPHANE
BERN



Création graphique : Fondation du patrimoine - © (Leprieux) - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

DECOUVREZ 1000 ANS D'HISTOIRE

Haut lieu d'histoire et d'architecture militaire, le Château de Joux est un monument emblématique de la Franche-Comté. Il domine d'une centaine de mètres le passage de la Cluse, étroit passage naturel qui permet de traverser le Massif du Jura. Cette voie militaire et commerciale relie les routes de Champagne, de Flandres et de Haute-Saône à l'Italie et à la Suisse.

Forteresse militaire, Joux est le seul exemple en France représentatif de l'évolution de l'architecture militaire sur 1000 ans. Au cours de ces 10 siècles, il fut sans cesse agrandi, remanié, renforcé pour faire face aux progrès de l'art de la guerre et de l'artillerie. Des sires de Joux aux rois de France en passant par les ducs de Bourgogne et la couronne espagnole, le Château de Joux eut d'illustres propriétaires qui le façonnèrent en fonction de leur besoin. Remanié par le célèbre architecte Vauban, du 18^e au 19^e siècle, il a aussi été prison d'Etat pour enfermer toute personne menaçant l'ordre du public et la sûreté de l'Etat. Des prisonniers célèbres pour leur combat pour la liberté y ont été détenus tels que Mirabeau ou Toussaint Louverture.

Le Château est aujourd'hui composé de 5 enceintes, 2 hectares de bâtiments, 250 pièces, 3 fossés et 3 ponts-levis. Depuis 1954, il est ouvert à la visite. En 1968, il est vendu au syndicat Pontarlier - La Cluse et Mijoux, aujourd'hui Communauté de Communes du Grand Pontarlier. Classé au titre des monuments historiques depuis 1996, le Château a su préserver son histoire dans un site naturel authentique.



LE PROJET DE VALORISATION

Un programme de valorisation scientifique, touristique et culturelle de ce monument s'échelonne sur 10 ans et s'articulera autour de deux thématiques historiques: l'évolution de la forteresse et la lutte pour la conquête des libertés. Ce programme comprend la restauration du Château ainsi que l'ouverture aux publics d'espaces, pour le moment, non accessibles à la visite. Il prévoit la création de trois musées dans l'enceinte du Château.

SOUTENIR LA RESTAURATION

Le programme de restauration, de rénovation, d'aménagement marque une véritable renaissance du Château, appelé à devenir un équipement culturel et touristique majeur dans la région, en France, et dans les pays voisins.

Il mobilisera plusieurs millions d'euros, dont 65 % sont issus de financements publics : la DRAC (organe déconcentré du Ministère), la Région, le Département, la Communauté de Communes. Pour atteindre pleinement ses objectifs, le Château a aussi besoin du soutien de donateurs, de mécènes et de partenaires.

La première tranche de travaux vise à restaurer les ponts-levis (à flèches, à bascule et tripier) et pont dormant. Cette restauration est un préalable indispensable pour maintenir le site ouvert à la visite et envisager d'autres tranches de travaux. Participez à la renaissance du château en faisant un don à cette opération sélectionnée par la Mission Bern !



BON DE SOUSCRIPTION

► **Oui, je fais un don** pour aider la restauration du **Château de Joux**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59760

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Château de Joux

à l'adresse : Fondation du patrimoine - 14 rue Violet - 25000 Besançon

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez le recevoir par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			